

Compétition européenne de courts-métrages de fiction

Date limite d'inscription : 31 octobre 2019

Association Cinécran, 6 rue de la Porte Poterne, 56000 Vannes, FRANCE

Contact

Responsable des compétitions

Email : volontaire2@cinecran.org / mettre en copie à l'adresse : jean-christophe@cinecran.org

Tél. : (00 33) 2 97 63 67 73

Règlement | Compétition européenne de courts-métrages de fiction

Date et lieu

La compétition de courts-métrages du 19^e Rencontres du Cinéma Européen de Vannes se déroulera au Cinéville Garenne à Vannes du mercredi 4 au mardi 10 mars 2020.

Conditions de participation

Le festival est ouvert à tous les réalisateurs et producteurs de courts-métrages, sous réserve que tout ou une partie de la production soit européenne et de l'acceptation du présent règlement.

La participation est gratuite.

La compétition est ouverte aux films tournés sur tous supports.

Les films doivent avoir été **achevés après le 30 novembre 2018**, et durer **moins de 15 minutes, générique inclus**.

Les films sélectionnés seront présentés lors du Festival **sur un support DCP uniquement fournis par le déposant***.

Inscription

Les inscriptions sont ouvertes du lundi 15 juillet au jeudi 31 octobre 2019.

L'inscription est gratuite.

L'inscription du film ne sera validée qu'à réception de tous ces éléments : fichier vidéo MOV (H264) ou MP4 (720p ou 1080p), photos (300dpi), les fiches technique et artistiques, uniquement sur la plateforme d'inscription *Filmfestplatform.com*.

Les films ne correspondant pas aux critères indiqués ne seront pas visionnés.

Sélection

Le comité de sélection est composé des membres de l'association Cinécran.

Les films étrangers doivent obligatoirement être sous-titrés en français.

Films sélectionnés

Le résultat de la sélection vous sera adressé **uniquement par email à partir du 16 décembre 2019**.

Si le film a été retenu, nous vous demanderons de nous envoyer **immédiatement la copie DCP en version sous-titrée français pour le 15 janvier 2020** à l'adresse suivante :

Association Cinécran, 6 rue de la Porte Poterne, 56000 Vannes, FRANCE.

Attention : L'ayant-droit s'engage à fournir au festival le film en DCP. La réception du film en DCP conditionne la sélection définitive du film. Sur le support DCP envoyé ne doit figurer que le film retenu pour la compétition*.

Les films déjà soumis au comité de sélection ne peuvent pas être réinscrits, même dans une nouvelle version.

Prix

Des prix sont attribués aux réalisateurs lors de la remise des récompenses le samedi 7 mars 2020.

Droit à la diffusion

Il ne sera pas accordé de contrepartie financière aux ayant-droits, qui s'engagent à céder les droits de diffusion de leurs films aux Rencontres du Cinéma Européen du **8 janvier jusqu'au 30 avril 2020 inclus**, pour les projections du festival - dont éventuelles avant-premières et le droit de reproduction d'images ou d'extraits de ces films inférieurs à 5 min pour diffusion dans la presse, sur les chaînes TV et sur Internet.

Droits d'auteur

Les organisateurs attirent l'attention des participants sur la réglementation pour les extraits de musique dont les droits ne sont pas libres, et les engagent à se mettre en conformité avec la loi française.

Retour des supports

Les supports physiques contenant les DCP vous seront retournés sous 15 jours après la clôture de la manifestation en colis suivi Colissimo ou par transporteur.

Annulation

En cas de problème majeur indépendant de sa volonté, l'association Cinécran se réserve le droit d'annuler la manifestation.

* Veuillez prendre connaissance des logiciels à source ouverte, tels que DCP-o-matic, pour la création de vos fichiers DCP. Des moyens de conversion gratuits existent !